

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021

Le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station siège en séance ordinaire ce lundi 18 janvier 2021 à 19 h 30 par voie de téléconférence sous la présidence de monsieur le maire Réal Côté.

Présents : M. Réal Côté, Maire
Mme Valérie Villeneuve, conseillère # 1
M. Robin Côté, conseiller # 2
Mme Mélissa Tremblay, conseillère # 3
M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

- 2.A) *Acceptation du huis clos;*
- 2.B) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.C) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, séances extraordinaires du 14 décembre 2020;*
- 2.D) *Adoption des procès-verbaux, séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, séances extraordinaires du 14 décembre 2020.*

3. RÉOLUTIONS :

- 3.A) *Règlement 2021-01 – Adoption règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2021 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes en souffrance;*
- 3.B) *Projet Route collectrice – Approbation des frais de laboratoire;*
- 3.C) *Projet RIRL 2017 656B Route collectrice – Attestation de la fin des travaux;*
- 3.D) *Projet rue Moreau – Fin de contrat;*
- 3.E) *Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est – Contribution 2021;*
- 3.F) *Office d'Habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est – Approbation du budget 2021;*
- 3.G) *Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux - Appui;*
- 3.H) *Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Dépôt d'une demande;*
- 3.I) *Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Engagement citation patrimoniale du bâtiment;*
- 3.J) *Matricule #1867-79-5342 – Mandat pour procédures judiciaires;*
- 3.K) *Règlement 1000-2021 concernant la sécurité, la paix et l'ordre – Avis de motion;*
- 3.L) *Règlement 1000-2021 concernant la sécurité, la paix et l'ordre – Dépôt du projet de règlement;*

- 3.M) *Règlement 1001-2021 concernant les nuisances – Avis de motion;*
- 3.N) *Règlement 1001-2021 concernant les nuisances – Dépôt du projet de règlement;*
- 3.O) *Règlement 1002-2021 sur la sécurité routière, la circulation et le stationnement – Avis de motion;*
- 3.P) *Règlement 1002-2021 sur la sécurité routière, la circulation et le stationnement – Dépôt du projet de règlement;*
- 3.Q) *Règlement 1003-2021 concernant le colportage et la sollicitation – Avis de motion;*
- 3.R) *Règlement 1003-2021 concernant le colportage et la sollicitation – Dépôt du projet de règlement;*
- 3.S) *Règlement 1004-2021 concernant les animaux – Avis de motion;*
- 3.T) *Règlement 1004-2021 concernant les animaux – Dépôt du projet de règlement;*
- 3.U) *Règlement 1005-2021 sur les systèmes d'alarme – Avis de motion;*
- 3.V) *Règlement 1005-2021 sur les systèmes d'alarme – Dépôt du projet de règlement.*

4. DON ET SUBVENTION

Aucune demande.

5 URBANISME :

Aucun dossier.

6. AFFAIRES NOUVELLES :

- 6.A) *Emplois d' Été Canada - Demande;*
- 6.B) *Calendrier des séances – Modifications;*
- 6.C) *Politique générale en santé et sécurité du travail – Adoption;*
- 6.D) *Mandat vérification année 2020.*

7. LISTE DES COMPTES

8. CORRESPONDANCE :

Aucune.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 52, monsieur le maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. ADMINISTRATION

2.A) ACCEPTATION DU HUIS CLOS R.8958.01.2021

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 janvier par le décret numéro 312021 du 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu unanimement;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

2.B) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
R.8959.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2.C) **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020, SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2020**
R.8960.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mélissa Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre ainsi que les séances extraordinaires du 14 décembre 2020 soit acceptée.

2.D) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020, SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2020**
R.8961.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre ainsi que les séances extraordinaires du 14 décembre 2020 soit acceptées.

3. **RÉSOLUTIONS**

3.A) **RÈGLEMENT 2021-01 - ADOPTION**
R.8962.01.2021

**RÈGLEMENT 2021-01
TAXATION 2021**

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2021 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION LOCALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE FOSSES SEPTIQUES, D'ORDURES, DE MATIÈRE ORGANIQUE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS LES COMPTES EN SOUFFRANCE.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mélissa Tremblay et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2021-01, taxation 2021 soit et est adopté à savoir :

DÉFINITION UNITÉ DE LOGEMENT

(Ceci fait partie intégrante du présent règlement).

Immeuble ou partie d'un immeuble servant à se loger, habité par une ou plusieurs personnes ou utilisé pour des fins résidentielles, commerciales, agricoles ou autres.

TAUX DU SERVICE D'AQUEDUC	
Aqueduc résidence familiale	456,00 \$ unité de logement
Piscine familiale	118,50 \$ l'unité
Garderie (C.P.E.)	580,00 \$ l'unité
Restaurant	580,00 \$ l'unité
Hôtel	580,00 \$ l'unité
Épicerie	580,00 \$ l'unité
Garage	580,00 \$ l'unité
Commerce (autre)	580,00 \$ l'unité
Aqueduc Éco-Luzerne 9228-9578 Québec inc.	1 554,00 \$ l'unité
Aqueduc Fenêtres A.G.M.	604,00 \$ l'unité
Aqueduc St-Bruno Ferme	760,00 \$ l'unité
Aqueduc Fermette	235,00 \$ l'unité
Aqueduc au compteur d'eau Élevage d'Hébertville SENC Matricule # 2266-04-7383	0,45 cent / du mètre cube
Aqueduc au compteur d'eau (autres) services	0,45 cent / du mètre cube
Aqueduc : 1 ^{re} rue Industrielle	Matricule # 1968-02-1887 : 580,00 \$ Matricule # 1968-02-2550 : 580,00 \$ Matricule # 1968-02-1817 : 580,00 \$ Matricule # 1868-91-8504 : 580,00 \$ Matricule # 1968-01-7162 : 291,00 \$ Matricule # 1868-90-6224 : 580,00 \$ Matricule # 1868-91-9933 : 580,00 \$
Un ou plusieurs commerces à même la résidence principale occupée par le propriétaire (ex. coiffeuse, etc.)	185,00 \$ l'unité

Gare	700,00 \$ l'unité
Ferme	6,69 \$ l'acre pour les premiers 100 acres plus 2,05 \$ l'acre additionnelle
Poulailler	580,00 \$ pour un ou plusieurs poulaillers appartenant au même propriétaire plus 17,25 \$ pour chaque mille poules additionnelles
TAUX DU SERVICE DES VIDANGES ET RÉCUPÉRATION FERME (EAE)	
Ferme	<p>Ceux qui font partie du règlement numéro 2010-03 concernant la compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel</p> <p>309,00 \$ par année pour le recyclage et pour les déchets (maximum 1 bac pour le recyclage) (maximum 1 bac pour les déchets)</p> <p>⇒ ceux qui ne font pas partie du règlement numéro 2010-03, doivent négocier avec l'entrepreneur en cueillette de vidange et payer le coût directement à l'entrepreneur</p>
TAUX DU SERVICE DES <u>VIDANGES, MATIÈRE ORGANIQUE ET RÉCUPÉRATION ICI</u>	
Commerce	<p>Ceux qui font partie du règlement numéro 2010-03 concernant la compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel</p> <p>476,00 \$ par année pour le recyclage et pour les déchets (maximum 3 bacs pour le recyclage) (maximum 2 bacs pour les déchets)</p> <p>⇒ ceux qui ne font pas partie du règlement numéro 2010-03, doivent négocier avec l'entrepreneur en cueillette de vidange et payer le coût directement à l'entrepreneur</p>
Vidange et matière organique Résidence familiale	229,00 \$ l'unité de logement
TAUX DE SERVICE DE VIDANGE ET DE TRAITEMENT DES FOSSES SEPTIQUES ISOLÉES	
Résidence permanente : 61,50 \$	
Résidence saisonnière : 30,75 \$	
TAUX DU SERVICE DE DÉNEIGEMENT	
Résidence	141,00 \$ l'unité de logement
Commerces et industries	141,00 \$ l'unité
Restaurant, garderie, ferme et autres	141,00 \$ l'unité
Déneigement 1 ^{re} rue Industrielle	<p>Matricule # 1968-02-1887 : 141,00 \$</p> <p>Matricule # 1968-02-2550 : 141,00 \$</p> <p>Matricule # 1968-02-1817 : 141,00 \$</p> <p>Matricule # 1868-91-8504 : 141,00 \$</p> <p>Matricule # 1968-01-7162 : 70,50 \$</p> <p>Matricule # 1868-90-6224 : 141,00 \$</p> <p>Matricule # 1868-91-9933 : 141,00 \$</p>
TAUX DU SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX	
Résidence	176,00 \$ unité de logement

Commerces et industries (restaurant, garderie, ferme et autres)	176,00 \$ l'unité
Égout et assainissement des eaux 1 ^{re} rue Industrielle	Matricule # 1968-02-1887 : 176,00 \$ Matricule # 1968-02-2550 : 176,00 \$ Matricule # 1968-02-1817 : 176,00 \$ Matricule # 1868-91-8504 : 176,00 \$ Matricule # 1968-01-7162 : 88,00 \$ Matricule # 1868-90-6224 : 176,00 \$ Matricule # 1868-91-9933 : 176,00 \$
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	0,94 \$ du 100 \$ dollars d'évaluation

Ce règlement modifie tout règlement ou résolution précédente ayant trait à l'imposition des taxes de services publics et foncières décrites dans ce règlement.

Le taux d'intérêt pour les comptes en souffrance est fixé à 13 % l'an et sera applicable seulement sur les termes en souffrance. La taxe foncière et les tarifs de compensation pourront être payés en trois versements égaux : soit le 18 mars, le 18 juin et le 18 septembre 2021.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Directrice générale

3.B) **PROJET ROUTE COLLECTRICE – APPROBATION DES FRAIS DE LABORATOIRE**
R.8963.01.2021

CONSIDÉRANT QUE la facturation a fait l'objet de vérification et qu'il a été par la suite recommandé positivement par le service d'ingénierie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, service en charge du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Valérie Villeneuve appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'APPROUVER les frais de laboratoire d'un montant de 3 077,71 \$, incluant les taxes.

QUE la directrice générale soit autorisée à la remise du dit montant à l'entreprise Englobe.

QUE la répartition soit effectuée avec la municipalité d'Hébertville en faisant référence à la répartition des montants effectués par le service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

3.C) **PROJET RIRL 2017-656B – ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX**
R.8964.01.2021

CONSIDÉRANT QUE le projet RIRL portant le numéro 2017-656B ayant pour nom Réfection de la rue Turgeon et de la rue Saint-Wilbrod communément appelé route collectrice a commencé ses travaux le 22 juillet 2020 pour se terminer vers le 30 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués en conformité avec les plans et devis et que les modalités d'application ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE le coût final des travaux se chiffre à 3 655 893,83 \$ taxes incluses;

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ATTESTER la fin des travaux du projet RIRL 2017-656B.

QUE la directrice générale puisse procéder à la reddition de comptes pour le ministère.

3.D) **PROJET RUE MOREAU – FIN DE CONTRAT**
R.8965.01.2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE RETIRER les travaux de la couche de surface ESG10), 40 mm (95 kg/m²) du contrat de construction d'un nouveau développement domiciliaire de 57 terrains, plus précisément mentionnés à l'article 2.6.2 du bordereau de prix;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'addendum au contrat de construction.

3.E) **TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST**
– CONTRIBUTION 2021
R.8966.01.2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2021 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est et présentées par la Ville d'Alma, mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes :

La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 un montant de 2 020 \$;

3.F) **OFFICE D'HABITATION SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN-EST –**
APPROBATION BUDGET 2021
R.8967.01.2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'APPROUVER le budget 2021 de l'organisation.

DE REMETTRE la contribution municipale dès que nous aurons réponse de la part de la direction de la nouvelle Office d'Habitation.

3.G) **PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DU CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX - APPUI**
R.8968.01.2021

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ciblé par la demande est situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville-Station;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station appui la démarche du comité conjoint tel que présenté à l'intérieur du volet 1 du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux dans une perspective possible d'acquisition selon les conclusions des actions de réflexions et de conceptualisation du projet de transformation et si le tout s'avère financièrement réalisable.

3.H) **PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DU CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX – DÉPÔT D'UNE DEMANDE**
R.8969.01.2021

CONSIDÉRANT la volonté du comité conjoint composé de la municipalité et du conseil de la Fabrique pour procéder à un exercice de requalification de l'église Saint-Wilbrod;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux volet 1 au Conseil du patrimoine religieux du Québec;

D'autoriser madame Marie-Ève Roy, directrice générale, à signer tout engagement relatif à cette demande.

3.I) **PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DU CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX – ENGAGEMENT CITATION PATRIMONIALE DU BÂTIMENT**
R.8970.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mélissa Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station s'engage à procéder à la citation patrimoniale du bâtiment dans les 12 mois suivants l'acceptation du projet dans le volet 1.

3.J) **MATRICULE # 1867-79-5342 – MANDAT POUR PROCÉDURES JUDICIAIRES**
R.8971.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mélissa Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station octroie un mandat à M^e Jean-Sébastien Bergeron de la firme Simard Boivin Lemieux pour entamer des procédures judiciaires envers le matricule #1867-79-5342 pour taxes impayées.

3.K) **RÈGLEMENT 1000-2021 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – AVIS DE MOTION**
R.8972.01.2021

Avis de motion du règlement no 1000-2021 concernant la sécurité, la paix et l'ordre est donné par monsieur le conseiller Pascal Vermette.

3.L) **RÈGLEMENT 1000-2021 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
R.8973.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 1000-2021, présenté par la directrice générale concernant la sécurité, la paix et l'ordre, soit accepté.

3.M) **RÈGLEMENT 1001-2021 CONCERNANT LES NUISANCES – AVIS DE MOTION**
R.8974.01.2021

Avis de motion du règlement 1001-2021 concernant les nuisances est donné par madame la conseillère Mélissa Tremblay.

3.N) **RÈGLEMENT 1001-2021 CONCERNANT LES NUISANCES – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
R.8975.01.2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 1001-2021, présenté par la directrice générale concernant les nuisances, soit accepté.

3.O) **RÈGLEMENT 1002-2021 SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION**
R.8976.01.2021

Avis de motion du règlement no 1002-2021 sur la sécurité routière, la circulation et le stationnement est donné par monsieur le conseiller Robin Côté.

3.P) **RÈGLEMENT 1002-2021 SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
R.8977.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 1002-2021, présenté par la directrice générale, sur la sécurité routière, la circulation et le stationnement, soit accepté.

3.Q) **RÈGLEMENT 1003-2021 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET LA SOLLICITATION – AVIS DE MOTION**
R.8978.01.2021

Avis de motion du règlement 1003-2021 concernant le colportage et la sollicitation est donné par monsieur le conseiller Pascal Vermette.

3.R) **RÈGLEMENT 1003-2021 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET LA SOLLICITATION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
R.8979.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Valérie Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 1003-2021, présenté par la directrice générale concernant le colportage et la sollicitation, soit accepté.

3.S) **RÈGLEMENT 1004-2021 CONCERNANT LES ANIMAUX – AVIS DE MOTION**
R.8980.01.2021

Avis de motion du règlement no 1004-2021 concernant les animaux est donné par monsieur le conseiller Pascal Vermette.

3.T) **RÈGLEMENT 1004-2021 CONCERNANT LES ANIMAUX – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
R.8981.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 1004-2021, présenté par la directrice générale concernant les animaux, soit accepté.

3.U) **RÈGLEMENT 1005-2021 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME – AVIS DE MOTION**
R.8982.01.2021

Avis de motion du règlement no 1005-2021 sur les systèmes d'alarme est donné par monsieur le conseiller Michel Claveau.

3.V) **RÈGLEMENT 1005-2021 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
R.8983.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 1005-2021, présenté par la directrice générale concernant les systèmes d'alarme, soit accepté.

4. DON ET SUBVENTION

Aucune demande.

5. URBANISME

Aucun dossier.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.A) **EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA - DEMANDE** **R.8984.01.2021**

Il est proposé par madame la conseillère Valérie Villeneuve appuyé par madame la conseillère Mélissa Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE madame Marie-Ève Roy, directrice générale, puisse effectuer une demande à Emplois d'été Canada et à signer les documents reliés à celle-ci.

6.B) **CALENDRIER DES SÉANCES - MODIFICATIONS** **R.8985.01.2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'agenda des séances du conseil pour 2021 soit modifié par le retrait des séances du 18 octobre et du 1^{er} novembre en raison des élections du 7 novembre 2021;

QU'un avis public soit diffusé à cet effet comme le prévoit la loi.

6.C) **POLITIQUE GÉNÉRALE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL - ADOPTION** **R.8986.01.2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ADOPTER la politique générale en santé et sécurité du travail;

QUE monsieur le maire Réal Côté appose sa signature au document.

6.D) **MANDAT VÉRIFICATION ANNÉE 2020** **R.8987.01.2021**

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur de l'année financière de 2020.

6.E) **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE-STATION**
– REMERCIEMENTS AUX ADMINISTRATEURS
R.8988.01.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE remercier l'ensemble des administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation d'Hébertville-Station pour leur dévouement et gestion de qualité au sein de l'organisation jusqu'à sa dissolution le 31 décembre dernier.

8. LISTE DES COMPTES
R.8989.01.2021

PAYABLES DÉCEMBRE 2020	
Nom	Montant
9318-4422 QUÉBEC INC.	193.16
ACCÈS SOUDURE	76.61
AFFICHES MARCUS LETTRAGE ENR.	600.00
ANDRÉ ARSENEAULT	100.00
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	959.13
BELL MOBILITÉ	166.47
BERGERON LUCILLE	50.00
BOUCHARD NOËLLA	50.00
BUMPER TO BUMPER	103.79
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. / AVOCATS	746.08
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	4 560.14
CANADIEN NATIONAL	703.29
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	192.57
CENTRE DE RESSOURCE HOMMES OPTIMUM SLSJ	100.00
CENTRE DU CAMION ALMA	65.42
CENTRE DU PNEU SAINT-BRUNO	4 123.35
CLÔTURES DU LAC	494.33
COGECO CÂBLE	238.11
CONSTRUCTION DE L'AVENIR	194 874.45
COUTURE AUTO ÉLECTRIQUE ENR.	60.60
ENGLOBE CORP.	33 456.68
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	36.96
GRAPHISCAN	1 835.00
GROUPE ENVIRONNEX	973.57
HYDRO-QUÉBEC	11 273.97
INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE	340 862.49
ISABELLE FORTIN	1 321.65
LIBRAIRIE HARVEY ENR.	107.94
MAISON DES JEUNES H.-STATION	229.04
MALTAIS OUELLET INC.	48.56
MÉGABURO	657.18
MINISTÈRE DU REVENU	19 085.29
MON VOISIN, JE M'EN OCCUPE!	2 000.00
MRC LAC-ST-JEAN-EST	34 069.94
MUNICIPALITÉ DE ST-GÉDÉON	627.36

NUTRINOR	29.33
NUTRINOR ENERGIES	1 156.74
PETITE CAISSE	245.40
PETITE CAISSE	223.05
PG SOLUTIONS INC.	583.67
PLOURDE JACQUELINE	50.00
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	3 044.65
PRODUITS D'ENTRETIEN BOILY	12.93
PROMAX NETTOYEUR INDUSTRIEL	124.88
RÉAL CÔTÉ	188.52
RÉGIE INTERMUNICIPALE PARC INDUSTRIEL	9 108.80
RÉGIS DION	83.20
REVENU CANADA	9 479.04
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	710.55
SÉCUOR	64.36
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	939.93
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	6 673.70
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	400.00
TELUS	120.72
VALLÉE DIANE	50.00
VALMO ÉLECTRIQUE	1 362.45
VILLE D'ALMA	6.36
VISA DESJARDINS	344.96
SOUS-TOTAL	690 046.37
SALAIRES NETS	28 867.61
GRAND TOTAL	718 913.98

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par madame la conseillère Valérie Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ne s'applique pas.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE R.8990.01.2021

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 20 h 28.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale